
Neuchâtel, le 19 janvier 2016

Priorités du Conseil d'éthique 2016-2019

1. Evaluation de la Charte (selon point 4 annexe 2 de la Charte)
 - a. Création d'un groupe de travail (OFS ; CORSTAT ; Conseil d'éthique)
 - b. Préparer/coordonner l'évaluation de la Charte en prenant en considération les résultats de EVALCHARTA et de la Peer Review sur le système statistique suisse
 - c. En fonction du résultat de l'évaluation, participer à la révision de la Charte en collaboration avec l'OFS et la CORSTAT
2. Clarifier le rôle et les responsabilités du Conseil d'éthique
 - a. Prévoir une discussion avec la direction de l'OFS et le comité de la CORSTAT
 - b. En fonction du résultat, proposer une adaptation du règlement
3. Contribuer à la promotion des principes de la Charte
 - a. Examiner la faisabilité d'un bulletin d'information (Newsletter) dans le but de diffuser des informations pertinentes dans le contexte de la Charte (recommandations, expériences des signataires de la charte, exemples de meilleures pratiques, etc.). En fonction du résultat, planifier et mettre en oeuvre sa réalisation.
 - b. Etablir et entretenir les relations avec les médias afin d'informer et sensibiliser à la fois le public et les milieux politiques sur l'importance de la statistique publique et ses principes déontologiques
 - c. Réaliser une présentation à distribuer aux responsables des services de statistique
 - d. Si nécessaire, élaborer et diffuser des explications et recommandations sur l'application des principes de la Charte
 - e. Participation active du Conseil d'éthique aux Journées suisses de la statistique publique et conduite d'un atelier spécial sur les questions de la Charte
 - f. Etablir des contacts bilatéraux avec les services de statistique pertinents de la Confédération qui n'ont pas encore signé la Charte
4. Veiller au respect des principes fondamentaux de la Charte
 - a. Elaborer les conclusions des résultats de EVALCHARTA
 - b. Elaborer les conclusions des résultats de la Peer Review sur le système statistique suisse
 - c. Vérifier en collaboration avec l'OFS et la CORSTAT la faisabilité d'une mise en place d'un système de Peer Reviews sur les systèmes statistiques cantonaux et, en cas de décision positive, participer à sa réalisation
5. Entretenir les échanges d'informations, d'expériences et d'idées
 - a. Introduire des rencontres annuelles avec l'OFS, la CORSTAT et la SSS-O